

- Vu le code de l'éducation, notamment son article D211-9
- Vu le décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique
- Vu le décret du 18 avril 2025 portant nomination de directeurs académiques des services de l'éducation nationale
- Vu les avis du comité social d'administration spécial départemental des 19 juin 2025 et 2 septembre 2025
- Vu l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale du 2 septembre 2025

**L'inspecteur d'académie,
directeur académique
des services de l'éducation nationale**

**ARRETE
(mesures d'ajustement de la rentrée 2025)**

ARTICLE 1 : Mesures d'attributions et de retraits de postes en classe actées au mois de juin 2025 :

0641805P	BIARRITZ Bert-Pyrénées-Michelet	Attribution de 0,50 poste français
0641607Z	BIARRITZ Duruy	Retrait d'un poste français
0641773E	BIARRITZ Reptou	Attribution de 0,50 poste français
0640887S	GUETHARY Albert Larrousset	Attribution de 0,50 poste français
0641721Y	LONS Perlic maternelle	Retrait d'un poste
0640979S	MONEIN maternelle	Attribution de 0,50 poste occitan
0641023P	ORTHEZ Castetarbe	Attribution d'un poste
0641469Z	ORTHEZ Soarns	Retrait d'un poste
0641175E	PONTACQ	Retrait d'un poste
0640736C	SALIES-DE-BEARN « La Fontaine »	Attribution d'un poste français (annulation de la mesure figurant à l'article 1 de l'arrêté du 14 mars 2025)

ARTICLE 2 : Mesures provisoires pour l'année 2025-2026 actées au mois de septembre 2025 :

Attributions de postes en classe :

0640496S	ARTIX Moulin maternelle	Attribution d'un poste
0640379P	BOEIL-BEZING	Attribution d'un poste
0640887S	GUETHARY Albert Larrousset	Attribution de 0,50 poste français
0641882Y	URRUGNE Socoa	Attribution de 0,50 poste français

Mesures de rééquilibrages liées aux questions linguistiques :

0640959V	LOUHOSSOA	Retrait de 0,50 poste français et attribution de 0,50 poste basque
----------	-----------	--

Mesures relatives aux décharges de direction

0640379P	BOEIL-BEZING	Augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,25 à 0,33 (6 classes)
----------	--------------	---

ARTICLE 3 : Autres dispositifs et mesures :

Deux postes de remplaçants sont créés à titre provisoire pour l'année 2025-2026. Ces postes sont rattachés dans des écoles des circonscriptions de Bayonne et Pau Ouest.

Le poste de remplaçant rattaché à l'école de Rébénacq sera rattaché à l'école de Ogeu.

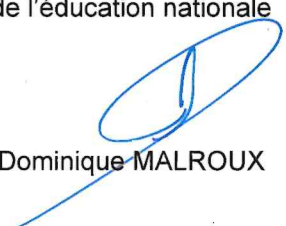
La création de 3 décharges de maîtres-formateurs figurant à l'article 6 de l'arrêté du 14 mars 2025 est remplacée par la création de 2 décharges de maîtres-formateurs.

Un poste de coordonnateur PAS (Pôle d'Appui à la Sclarité) est créé et rattaché au collège Albert Camus de Bayonne.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 4 septembre 2025

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale



Dominique MALROUX